

L'an deux mille vingt-trois, le 30 octobre 2023 à 18 h 30, la commission du Centre Communal d'Action Sociale de Lézan régulièrement convoqué, le 25 octobre 2023, en session ordinaire, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de M. Eric TORREILLES, Maire.

Ordre du Jour :

- **Présentation des nouveaux membres du conseil**
- **Election du vice-président**
- **Désignation des membres de la commission permanente**
- **Nouvelles modalités d'attribution des colis/repas des aînés**
- **Montant de la participation des accompagnants**
- **Choix des colis de Noël**
- **Choix du traiteur**
- **Choix animation**
- **Demandes de subventions : les restos du cœur + la banque alimentaire**
- **Décision de la commission permanente**
- **Informations et questions diverses**

Sous la Présidence : Eric TORREILLES,

Présents : Ms.Mmes. Evelyne Berbon, Chantal Billange, Sylvie Carrasco, Yohan Doumène, , Bruno Fraisse, Colette Guiot, Jean-Pierre Levailant, , Alain Pontier, Annie Pujol, Cécile Raucoules, Roblin Christine, Marie-Jeanne Saint-Pierre,

Excusé(es) : Eva Bonnaure, Brigitte Fraisse, Martine Fournier, Annie Lissolas.

Secrétaire : Sylvie Carrasco.

La séance est ouverte à 18 h 30

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé.

Présentation des nouveaux membres du Conseil

Monsieur Eric TORREILLES , Président du CCAS rappelle que le conseil d'administration du CCAS est constitué de 8 membres élus au sein du Conseil municipal et 8 autres personnes nommées par le Maire, représentantes du monde associatif au caritatif.

Monsieur Eric TORREILLES informe l'assemblée qu'en raison de la démission de deux élus: Madame Zakia TOUAHRI ET Madame Laetitia GILBERT, le Conseil municipal devait délibérer pour procéder au renouvellement complet des élus du CCAS.

C'est pourquoi, lors du Conseil Municipal du 24 octobre 2023, une élection s'est tenue, et les membres élus du CCAS ont été renouvelés.

Par délibération N° D039-241023, les membres élus du CCAS sont les suivants :

Evelyne Berbon, Eva Bonnaure, Sylvie Carrasco, Bruno Fraisse, Jean-Pierre Levaillant, Alain Pontier, Cécile Raucoules, Roblin Christine,

L'ensemble de la Commission souhaite la bienvenue aux membres nouvellement élus : Mme Carrasco Sylvie et M. Alain Pontier.

Délibération n°07-2023 : Election du vice-président

Conformément aux dispositions de l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration a la possibilité de désigner un(e) vice-président(e) en son sein.

Candidature : Mme Christine ROBLIN.

Résultat du vote :

13	Voix POUR
0	Voix CONTRE
0	ABSTENTION(S)

Mme Christine ROBLIN est élue Vice-Présidente à l'unanimité.

Délibération n°08-2023 : Désignation des membres de la commission permanente (membres élus)

M. le Maire expose aux membres du CCAS qu'il convient de mettre en place une commission permanente dont la mission est de se réunir pour statuer sur des demandes sociales urgentes. Cette commission restreinte est composée du Président du CCAS assisté par six membres choisis parmi les administrateurs nommés par le Président et par des administrateurs élus au sein du Conseil Municipal.

Conformément à l'article R123.19 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la présidence est assurée par Monsieur Eric TORREILLES, Maire.

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, a procédé à l'élection des membres de la commission permanente ainsi qu'il suit :

Elus des conseillers municipaux : trois membres outre le Maire Eric TORREILLES

Jean-Pierre LEVAILLANT
Christine ROBLIN
Cécile RAUCOULES.

Elus non issus du conseil municipal : trois membres inchangés

Martine FOURNIER
Colette GUIOT
Yohan DOUMENE

Délibération n°9-2023 : Nouvelles modalités d'attribution des colis/repas des aînés

Les membres du CCAS souhaitent inviter les aînés de la commune à partager un repas et un moment de convivialité dans la salle du foyer communal.

L'assemblée propose que l'âge fixé pour la participation soit établi à 70 ans et plus.

Par ailleurs, le CCAS souhaite que les personnes ayant signalé ne pouvoir se déplacer pour le repas, puissent bénéficier d'un colis offert par le CCAS.

Après en avoir délibéré, le CCAS décide par

13	Voix POUR
0	Voix CONTRE
0	ABSTENTION(S)

De fixer les conditions d'attribution au repas comme suit :

- Etre âgé de 70 ans et plus
- Etre domicilié à Lézan

D'offrir un colis aux personnes invitées au repas et ayant signalé leur impossibilité à s'y joindre.

Délibération n°10-2023 : Fixation du montant de la participation

Les membres du CCAS souhaitent que les conjoints ou compagnons, ou la personne accompagnant les aînés, ne répondant pas aux conditions d'âge du repas des aînés puissent tout de même s'y joindre, moyennant une participation.

En raison du nombre de place dans le foyer, le nombre d'accompagnant sera limité à un par personne.

Après en avoir délibéré, le CCAS décide par

13	Voix POUR
0	Voix CONTRE
0	ABSTENTION(S)

De fixer le montant de la participation des accompagnants :

- pour les conjoints, concubins et pacsés à la somme de 15 €
- pour les autres accompagnants au prix du repas, soit 30 €.

Délibération n°11-2023 : Choix des colis de Noël

Mme Roblin présente au Conseil les propositions des prestataires pour la fourniture des colis qui seront donnés aux personnes ne pouvant se déplacer au repas, ainsi qu'aux lézannais résidants dans les maisons de retraite.

Après en avoir délibéré, le CCAS décide par

13	Voix POUR
0	Voix CONTRE
0	ABSTENTION(S)

- De retenir le colis de la société Saveurs de cocagne pour un montant de 20.40€ TTC pour les habitants de Lézan
- De retenir la valisette sucrée de la Cave Coopérative « SAS Les Vignerons de la Porte des Cévennes » d'un montant de 16.35€ pour les résidents des maisons de retraite.

Les colis seront distribués le Mercredi 20 décembre 2023 et seront apportés au domicile des personnes ne pouvant se déplacer et dans les maisons de retraite.

Délibération n°12-2023 : Choix du traiteur

Mme Roblin présente au Conseil les propositions des prestataires pour la fourniture du repas des aînés qui aura lieu le 16.12.2023.

Après en avoir délibéré, le CCAS décide par

13	Voix POUR
0	Voix CONTRE
0	ABSTENTION(S)

De retenir la proposition de la société « Monsieur Marcel », dont le siège est à Saint Privat des Vieux, 27 Chemin des Bleuets pour la fourniture du repas des aînés au prix de 30€ TTC.

Délibération n°13-2023 : Choix animation

Mme Roblin présente au Conseil les propositions pour la fourniture d'une prestation d'animation pour le repas des aînés du 16.12.2023.

Après en avoir délibéré, le CCAS décide par

13	Voix POUR
----	-----------

0	Voix CONTRE
0	ABSTENTION(S)

De retenir la prestation proposée par l'Association St'Art Fun Music dont le siège est à Saint Christol-les-Alès, 1675 D- Ancien Chemin de Sommières pour un montant de 450.00 € TTC.

Délibération n°14-2023 : Demandes de subventions : les restos du cœur + la banque alimentaire

Monsieur le Maire donne lecture de 2 courriers de demandes de subvention émanant des restos du cœur ainsi que de la banque alimentaire.

Monsieur Bruno FRAISSE indique qu'il serait peut-être possible d'apporter une aide autre que financière.

Monsieur le Maire précise que ces associations sont présentes sur notre territoire et fournissent des aides directes à nos administrés.

Après en avoir délibéré, le CCAS décide par

13	Voix POUR
0	Voix CONTRE
0	ABSTENTION(S)

- D'octroyer la somme de 500€ aux restos du cœur
- D'octroyer la somme de 500€ à la banque alimentaire.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Le Président du CCAS de Lézan,

Vu la délibération 07.10.2020 du Conseil d'Administration donnant délégation de pouvoir à la Commission Permanente pour les missions suivantes :

- Aides financières d'urgence ne dépassant pas un montant maximum de 400 €. (une fois par an et par famille).
- La commission devra rendre compte au conseil d'administration des décisions prises concernant les aides d'urgence allouées.
- Les demandes de prêts seront soumises à l'ensemble du Conseil d'administration.
- La commission peut également recevoir simplement pour instruire les dossiers de demandes d'aides afin de préparer les décisions qui seront prises en la matière par le Conseil d'Administration
- La commission permanente reçoit délégation pour l'attribution des logements communaux.

La Commission Permanente a décidé :

- Décision du 08.06.2023 : aide d'urgence

- Décision du 26.09.2023 : aide d'urgence

Informations diverses

Ateliers Mémoire Connectée et Bien vieillir : Christine ROBLIN fait le compte rendu des animations dispensées par la Maison de Santé Epione au temps partagé : Bien vieillir et Mémoire Connectée. Ces ateliers destinés à sensibiliser un public de plus de 60 ans, animés par des professionnels de santé, sont très intéressants. L'atelier Mémoire connectée peut encore accueillir des personnes.

Semaine Bleue : Bruno Fraisse fait le compte rendu des animations qui ont eu lieu durant la première semaine bleue proposée sur la Commune de Lézan : quatre animations ont été organisées : Sensibilisation à la protection contre les cyber-attaques et autres arnaques, marche découverte des voies vertes, animations intergénérationnelles à la maison de retraite avec le centre de loisirs de Lézan, et au foyer avec le Conseil Municipal des Jeunes et la chorale lez enchanteurs. Environ 100 personnes ont participé.

La Suite : Outre le repas des aînés, la commission souhaite ouvrir ses actions à diverses animations qui seront à définir lors de prochaines réunions. Bruno Fraisse souhaite que la commission se réunisse une fois par trimestre.

La séance est levée à 20h00

Signatures des membres présents à la séance du 30.10.2023

Eric Torreilles

Roblin Christine

Evelyne Berbon

Chantal Billange

Eva Bonnaure
Absente Excusée

Sylvie Carrasco

Yohan Doumène

Martine Fournier
Absente Excusée

Brigitte Fraisse
Absente Excusée

Bruno Fraisse

Colette Guiot

Annie Linssolas
Absente Excusée

Alain Pontier

Annie Poujol

Cécile Raucoules

Marie-Jeanne Saint-Pierre